

C'est à cause de Taubira que l'historien Petré-Grenouilleau a été accusé de négationnisme !

Un ami, un des rares que je considère ainsi, me reprochera ce matin de pratiquer un « racisme contre un autre racisme ».

c'était à la suite de mon commentaire sur les événements graves s'étant produits hier dans le parc des Buttes-Chaumont : Une classe d'un établissement scolaire juif, qui venait dans le parc pour un cours de « science et vie de la terre », y avait croisé une classe du collège Edouard Pailleron. Les seconds, reconnaissant des Juifs, ont commencé à les injurier. Ils sont ensuite passés des mots aux coups.

Les professeurs de l'établissement juif durent appeler la police. Quand cette dernière vint protéger les agressés, elle se heurta à une omerta sidérante, unissant les enseignants du collège public à leurs candidats pogromistes d'élèves.

Comme ces tristes événements et ces violences verbales et physiques m'ont renforcé dans mes interrogations et dans mon inquiétude extrême devant le projet du nouveau président, visant à accorder -sans autre condition que cinq ans de vie en France- le droit de vote et d'éligibilité municipale aux étrangers, cet ami opposera à mes préoccupations : leur « caractère raciste injustifiable ».

Comment ne pas être troublé, inquiet, angoissé ?

Comment ne pas s'interroger sur les effets de ce qui pourrait être une boîte de Pandore, transformant des quartiers et des communes de France et de Navarre en centaines de « hollandistans », comme il existe ces « Londonistan » londoniens où la loi britannique n'est plus bafouée, mais

ouvertement prohibée ? « Racisme injustifiable », que de s'interroger après cette nouvelle violence massive, rencontrant l'empathie ou la lâche complicité d'enseignants ? C'est ce qui me fait demander si les mots ont encore un sens ?

Mais si les mots n'ont plus de sens, si chacun leur donne la définition qu'il veut, la France devient la tour de Babel qui verra sa civilisation éclater et disparaître, avec la perte du langage commun permettant de se comprendre et vivre ensemble.

Est-ce que s'inquiéter face à la violence sans excuse, face à la haine déferlante et impunie, s'interroger, serait un « racisme », un racisme injustifiable ?! Pourtant, les faits sont là, et ils sont tétus. Ces faits sont de la nature, par leurs ressorts et l'absence de remords qui les suit, de ceux qui se sont traduits par l'exécution d'écoliers juifs à Toulouse.

La haine, le mépris, la violence sure d'elle, certaine de l'impunité, favorisée par la connivence idéologique, ont produit Toulouse.

Mon ami m'opposera la nationalité « française » des agresseurs, ce qui signifierait que cette agression, comme les exécutions de Toulouse n'ont pas à être mises en perspective et reliées au projet Hollande-Taubira.

Je voudrai rappeler à cet ami et à nos lecteurs que le 19^{ème} arrondissement parisien peut devenir un des ces londonistans parisiens, un de ces hollandistans que j'évoquais plus haut. Procès d'intention, me diront certains. Procès d'intention, vous croyez ?

Peut-on oublier le passé, pas très lointain, douloureusement vécu par ces parties de Paris ? Ce Paris du populo de juin 36, ce quartier où mon grand-père s'installera sans rencontrer d'hostilité, en arrivant de Varsovie et où plus tard, ma tante Ida, son époux Josef et leurs trois enfants pourront passer,

sans être inquiétés, la majorité des temps périlleux des années de l'occupation.

Le passé douloureux pas très lointain, c'est, l'assassinat de Jonathan Sellam, égorgé par un voisin de palier l'ayant attiré dans la cave de l'immeuble (une HLM). Le meurtrier fut déclaré irresponsable de son assassinat motivé par la judaïté de la victime. Libéré, il est revenu vivre sur le même palier que la famille de sa victime ; famille qu'il se croit autorisé à narguer...

Le passé douloureux pas très lointain, ce sont les deux agressions le même matin, dans la même rue, rue Petit

La première agression d'un Juif venu, le visage ensanglanté, demander à la boulangère qui avait vu l'agression : « je n'ai pas le droit de vivre parce que je suis juif ? »

La seconde, au même endroit, le même jour, peu de temps après, aura Rudy Haddad pour victime. Les médias voudront y voir un effet différé de rencontres musclées qui auraient eu lieu quelques temps plus tôt entre jeunes Juifs et jeunes d'origines africaines et nord-africaines. Ce qui retiendra mon attention, c'est que le « jeune », qui frappera à coups de béquilles et laissera pour mort Rudy Haddad, n'était pas si jeune que cela. En outre, ce « jeune », pas si jeune, était un militaire de la base de Taverny, en permission et n'habitait pas ou plus le « quartier ». L'homme qui frappera jusqu'à laisser pour mort un jeune croisé dans la rue, était un militaire en permission qui n'avait pu participer aux rencontres musclées, coups de pieds coups de points, entre bandes, comme les médias en avanceront l'hypothèse prétendant expliquer cette violence meurtrière.

Alors, quelle haine, quel mépris ancestral pouvaient bien pousser un militaire en permission à frapper, frapper, frapper, un jeune homme inconnu croisé dans la rue, avec sa béquille, pour le laisser dans le coma ?

S'interroger sur l'opportunité d'élargir **sans condition** le collège électoral municipal, préparant l'élargissement des collèges électoraux aux législatives en facilitant l'accès à la nationalité, ce serait du « racisme », du « racisme inexcusable » ?

Le projet serait confié au ministre Taubira. Prendra-t-elle en considération ces aspects lourds de la réalité humaine et ce contexte quotidien du « vivre ensemble » ?

Cette femme s'est rendue célèbre par la loi mémorielle portant son nom

C'est une loi mémorielle avec de gros trous.

On pourrait même dire, qu'elle est une loi consacrant jusqu'à ce jour un véritable Alzeimer de l'Histoire.

Au nom de cette loi, on a menacé de ses foudres, le Professeur Petré-Grenouilleau. L'indigne Professeur avait en effet osé rappeler ce qu'on savait depuis les travaux de Claude Meillassoux et des chercheurs africains des « cahiers d'études africaines » des années cinquante-soixante, à savoir que : l'esclavage en Afrique précoloniale était un mode de production. Il trouvait comme forme politique dans les empires africains, des relations relevant du despotisme asiatique. Rien de mystérieux ni de strictement spécifique à l'Afrique.

La traite orientale, -dont les tenants de la « loi mémorielle » feront reproche à l'universitaire d'avoir osé parler dans son ouvrage « les traites négrières »-, devrait être laissée dans l'ombre, comme si elle n'avait jamais existé.

On osera accusé Petré Grenouilleau de négationnisme

Mais où se trouvait le négationnisme ?

La traite orientale qui précéda la traite atlantique n'avait pas cessé. Elle continuait à prospérer au Soudan, il y a douze

ans, dans cette partie du Soudan constituant le territoire du peuple Dinka. Les Dinka sont, ou plutôt étaient des noirs animistes. Khartoum enverra ses milices djihado-négrières les razzier. Des ONG collecteront des fonds pour les racheter, cinquante mille euros par Dinka razié et mis en esclavage (tarif de l'esclave racheté en 2000). Le territoire Dinka est devenu « dinkarein », vide de ses autochtones exterminés ou toujours en esclavage, quand ils n'ont pu être rachetés par une ONG. C'est ce qui autorise depuis trois semaines les négriers de Khartoum à recommencer la guerre contre la libre république du Sud Soudan pour s'approprier le territoire dinka, petit mais très riche en pétrole.

Question, avez-vous entendu notre pétulante et énergique nouvelle ministre de la justice se dressant, tonnante et dénonçant la traite négrière toujours en œuvre ? Pourquoi ce silence ? Y aurait-il une traite négrière vertueuse ?

La loi Taubira prétendait effacer un fait majeur dont les conséquences lourdes provoquent des crises graves et des déchirements en Afrique de 2012

Les sociétés européennes ont toutes, ou presque toutes, discuté si elles avaient raison ou tort d'acheter des hommes et des femmes « noirs » pour les emmener, nus, enferrés, dans les cales surpeuplées des navires négriers pour en faire l'instrument de production dépersonnalisé d'un autre homme, un blanc ou un noir devenu libre?

En Angleterre, on eu la société fondée par les quatre Lords abolitionnistes. En France, on eu la société des amis des noirs, le décret de la convention nationale, l'armement des esclaves guadeloupéens par le conventionnel représentant en mission. En France, on eu, avant la décision de la seconde république abolitissant l'esclavage dans ses colonies d'Amérique et de l'océan indien, la pétition de 1847 des ouvriers parisiens. Des milliers d'entre eux, écrasés par un labeur harassant, trouvèrent cependant la volonté de

s'intéresser au sort de « *nos frères noirs* ».

En 1815, le congrès de Vienne s'intéressera à la question. Il interdira la traite négrière. Il autorisera les marines de guerre à s'emparer des navires négriers et à pendre sur le champ leurs équipages. Dans les pays de la traite négrière orientale, on eu jamais le même débat. On ne pris jamais la moindre mesure.

Je parlais d'une décision lourde pour l'avenir de l'Afrique

De 1840 à 1873, le trafic négrier arabe pilla le bassin du Congo. Trois-cent mille hommes et femmes parvinrent jusqu'à Zanzibar pour y être esclaves. Ces hommes et femmes raziés étaient entravés, reliés les uns aux autres. Ils partaient ainsi attachés, à pieds, jusqu'aux côtes africaines, pour être embarqués pour Zanzibar, la « terre des esclaves ».

Les voyageurs pouvaient suivre la piste des esclaves et de leurs négriers, elle était bordée de dépouilles d'africains morts d'épuisement ou de mauvais traitements. Au tout début des années 80, l'Ethiopie fut l'objet d'un vaste rezzou djihado-esclavagistes. "Pour les Juifs du pays, le djihado-esclavagisme venu du Soudan se traduira par un massacre qui anéantira pas loin des deux tiers d'entre eux.

C'est pour faire face à ce pillage continu et à ce vorace et incessant trafic d'hommes et de femmes, et aux massacres qui l'accompagnaient, que les puissances de l'époque se réunirent en congrès à Berlin en 1884.

Le congrès de Berlin partagea l'Afrique, selon les implantations et les rapports de forces entre les puissances. Il sépara ceux qui devaient vivre ensemble pour former une nation. Il unit des peuples qui ne parlaient pas les mêmes langues et que différents événements locaux passés opposaient.

Les Etats en Afrique n'ont, nulle part ou presque, été constitués sur les fondements du principe des nationalités.

On a partagé les peuples d'Afrique

On en a unit d'autres qui ne demandaient pas à vivre ensemble. Ces frontières sont un héritage, elles sont un effet de la traite qui alimentait les marchés aux esclaves de Salé au Maroc, juste avant la conquête française.

Est-ce parce qu'il ne faut pas parler d'un véritable avenir national et démocratique en Afrique, qu'il ne faut pas parler de la traite arabe qui fut l'instrument, ou le prétexte du partage arbitraire qui a divisé ce qui devait être uni et séparé ce qui devait être uni ? Le traité de Berlin de 1884, a créé des ensembles régulièrement en crise. Ils éclatent régulièrement. Ainsi le Mali aujourd'hui. Ils menacent d'éclater, ainsi la Côte d'Ivoire l'an dernier.

Notre nouveau gouvernement s'est donné un ministre de la Justice dont la réputation pour beaucoup tient à une loi mémorielle qui est un dénie de réalité, qui est une demie-vérité, qui est un demi-mensonge, pour ne pas dire plus.

Alain Rubin

PS. J'apprends que notre nouveau ministre de la justice viendrait de déclarer qu'il ne faut pas trop parler de la traite négrière arabo-musulmane, pour que nos jeunes de cette diversité là ne porte pas trop le poids du passé et les erreurs ou crimes passés de pères.

Mais alors, pourquoi la loi mémorielle ?

Pourquoi les petits nantais de « souche », et plus généralement les jeunes français « de souche » devraient, eux, supporter les « fautes » des équipages négriers et des armateurs de Nantes, Bordeaux et d'un ou deux autres ports négriers (quelques milliers de français sur une vingtaine de millions) et se faire traiter d'esclavagistes par les rapeurs, par les « indigènes de la république » et par le démagogue idéologues des Frères musulmans, peut-être descendant de

négriers d'Egypte, Tariq Ramadan?

Va-t-elle mettre sa loi aux orties, notre nouveau ministre de la justice ou se comporter selon le principe de la comptabilité en partie double?

Pour éviter le règne des deux poids et deux mesures : Le premier ministre, ex Maire de Nantes, va-t-il faire démolir le monumental monument inauguré il y a peu, pour dénoncer la traite négrière afin de ne pas imposer aux jeunes nantais le poids des fautes passées de certains de leurs pères?